



CONVENTION DE LOCATION MATÉRIEL

Entre : **la Ville de Truyes**, représentée par son Maire, **Stéphane de Colbert**

Et l'organisateur :

Civilité : Madame Monsieur

Nom : Prénom :

Date de naissance :

Représentant (si personne morale) :

SIRET (si personne morale) :

Adresse (ou siège si personne morale) :

Code Postal : Ville :

Tél : Courriel (en majuscule) :

Il est convenu ce qui suit

Article 1 : Objet de la convention

Désignation de la location : Barnums 3mX3m
 Tables Bancs Chaises Autre

Organisateur : Particulier Association Autre

Article 2 : Date(s) de la convention

Date(s) :

Article 3 : Nombre demandé

Barnums 3mX3m : Tables : Bancs : Chaises :

Article 4 : Pièces justificatives annexées à la présente convention

Attestation d'assurance au nom et adresse de l'organisateur uniquement :

Article 5 : Montant de la location

Gratuit Payant :€ Caution Barnums 3mX3m : 80€ Caution Tables, bancs, chaises : 50€
Les chèques doivent être à l'ordre du Trésor Public.

Article 6 : Règlement d'utilisation

Le règlement d'utilisation est annexé à la présente convention.

A :

Le :

Nom, prénom, cachet et signature de l'organisateur,

(Dûment habilité pour les associations et personnes morales)

En signant, nous certifions avoir pris connaissance et acceptons le règlement général.

A Truyes,



Le Maire

Stéphane de COLBERT



RÈGLEMENT GÉNÉRAL

Article 1 : Obligations de l'utilisateur

L'organisateur s'engage à :

- **Utiliser** uniquement le matériel désigné dans la convention.
- Le matériel doit être restitué dans l'état dans lequel il a été trouvé.
- **Nettoyer et remettre en état** après usage le matériel mis à sa disposition.

Si l'état des lieux après utilisation fait apparaître l'absence ou l'imperfection de nettoyage, la prestation de nettoyage sera mise en recouvrement et émis à l'encontre de l'utilisateur.

Article 2 : Modalités de paiement

Le paiement de la location s'effectue en 1 versement.

Toute annulation après encaissement du versement équivaut à la perte totale de ce versement non remboursable

Le paiement devra s'effectuer, auprès de Monsieur le Percepteur dès réception de l'avis de somme à payer au domicile de l'organisateur. Les chèques de caution seront rendus après paiement total de la location et une fois l'état des lieux effectué sans réserve .

Article 3 : Exécution de la convention

La présente convention peut être dénoncée :

- Par la Collectivité à tout moment pour cas de force majeure pour des motifs sérieux tenant au bon fonctionnement du service public, ou à l'ordre public, par lettre ou courriel adressé à l'organisateur.
- Par l'organisateur. Le montant de la location ne sera pas remboursé.
- À tout moment si le matériel est utilisé à des fins non conformes aux obligations contractées après les parties ou dans les conditions contraires aux dispositions prévues par ladite convention.

Matériel disponible à la location

- 179 chaises
- 10 bancs de 2m
- 19 bancs de 2,20m
- 8 tables : 2m x 0,75m
- 9 tables : 2,40m x 0,80 m
- 3 barnums : 3m x 3m avec bâches et poids

TARIFS

	Petit barnum 3mX3m	Bancs extérieurs et/ou chaises extérieurs et/ou tables extérieurs
1 journée Lundi au vendredi	80 € / barnum	55 € (tarif unique qu'il y ait un élément ou plusieurs éléments)
2 journées Lundi au vendredi	140 € / barnum	85 € (tarif unique qu'il y ait un élément ou plusieurs éléments)
Journée supplémentaire Lundi au vendredi	60 € / barnum	30 € (tarif unique qu'il y ait un élément ou plusieurs éléments)
Weekend Samedi et dimanche	140 € / barnum	85 € (tarif unique qu'il y ait un élément ou plusieurs éléments)
Caution	80 €	50 €



Page réservée à l'administration

FICHE DE SUIVI

Copie de la convention au locataire :

Copie de la convention au responsable :

Attestation d'assurance : oui non

Chèque de caution : oui non

Date de la location :

Montant :

Chèque : oui non N°chèque : Banque :

Titre n° : Bordereau n° :

Date du titre :

Date limite de vérification du versement :

Relance : oui le non

Versement effectué : oui non

Remise des clés : oui non

Date, heure et lieu de la remise des clés :

Convocation faite :

Date limite de convocation pour la remise des clés :

(Minimum 7 jours avant la location)

Dégradation : oui non

Si dégradation, montant de la réparation :

Titre n° : Bordereau n° :

Date du titre :

Date de vérification du paiement :

Versement effectué : oui non

Encaissement du chèque de caution (pour paiement des dégradations) :

 oui non

Chèque de caution rendu : le

DOSSIER CLOS : oui non